



CHALLENGE COMMISSAIRES 2022

Article 1

La Ligue du Sport Automobile Provence-Alpes-Côte d'Azur organise, en 2022, un Challenge des Commissaires. Ce Challenge est réservé aux licenciés des Associations Sportives affiliées à la Ligue du Sport Automobile PACA et titulaires d'une licence « encadrement » de :

- Nationale Commissaire C (ENCOC)
- Internationale Commissaire B (EICOB)
- Internationale Commissaire A Chef de Poste (EICOACPR et EICOACPC)
- Chronométrateur «C» route (EICCR) et circuit (EICCC)

Article 2 : Attribution des points

Attribution des points par participation à une épreuve Automobile ou Karting inscrite au calendrier FFSA, par une ASA ou ASK de la Ligue P.A.C.A. :

- Pour une journée de compétition 1 point
- Pour deux journées de compétition 2 points
- Pour trois journées de compétition 3 points
- Participation à Shake down 1 point
- Participation à une épreuve Karting 1 point

***Nouveauté**

Pour la comptabilisation des points, le secrétariat s'appuiera sur les listings que remettrons les ASA à la Ligue après chacune des épreuves de notre Ligue.

Article 3 : Obligations

Le non-respect d'un engagement sur une épreuve (absence sans prévenir) ; un comportement préjudiciable à la FFSA, à la LSA ou à l'ASA organisatrice, entraînera l'exclusion de ce Challenge pour l'année en cours.

Si une tentative de « tricherie » était constatée, le fautif serait exclu de ce Challenge.

Article 4 : Classement

Il sera publié sur le site crsapaca.fr, ainsi qu'aux ASA un classement provisoire début Août 2022 qui deviendra définitif au 20 Aout (pour le premier semestre) et le classement final sera publié début Janvier 2023. Celui-ci deviendra définitif le 15 JANVIER 2023. Au-delà du 15 Janvier 2023, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

Toute demande doit être adressée à la Ligue par mail : liguepaca@orange.fr.

Article 5 : Distribution des prix

La distribution des prix aura lieu le jour de la Remise des Prix des Challenges de la Ligue.

Les prix suivants seront distribués :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| 1 ^{er} | Licence 2023 + 200 euros + médaille ou trophée |
| 2 ^{ème} | Licence 2023 + 150 euros + médaille ou trophée |
| 3 ^{ème} | Licence 2023 + 120 euros + médaille ou trophée |
| 4 ^{ème} | Licence 2023 + 100 euros + médaille ou trophée |
| 5 ^{ème} | Licence 2023 + 100 euros + médaille ou trophée |
| 6 ^{ème} au 50 ^{ème} | Licence 2023 + médaille ou trophée |



**Lors de l'organisation de la Remise des Prix, toute inscription et réservation au repas sera dû à la Ligue.
Seules les annulations de repas annoncées 8 jours avant la date de la Remise seront remboursées.**

**Dans le cas d'un repas annulé et non payer la Ligue se réserve le droit de déduire lors du remboursement
de la licence 2023, le montant du repas sur celle-ci.**

Article 6 :

Tous les cas non prévus au présent règlement, ainsi que les éventuels litiges, seront étudiés par le Comité Directeur de la Ligue du Sport Automobile PACA après avis de la Commission des Commissaires.

Le présent règlement a été validé en Comité Directeur le : 16/03/2022.